



C O N S E I L G É N É R A L

DE LA
COMMUNE DE PESEUX

Séance extraordinaire du 21 mars 2019 à 19h30 à la Maison de Commune

Président	:	Monsieur Roger Mühlethaler
Conseillers généraux présents	:	34
Conseillers généraux excusés	:	5 Messieurs Patrick Arranger, Sandro Marulli et Mesdames Françoise Ferrari, Christiane Hofer et Evelyne Rouvinez
Conseiller général absent	:	0
Sièges vacants	:	2
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	34 présents 5 excusés 0 absent

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Il annonce, pour information, que deux sièges sont à repourvoir, un pour le PLR et un pour le PVL ; il y a donc actuellement 39 membres.

Correspondance :

Lettre de Monsieur Pierre Fahrni du 26 février 2019.

Pour des raisons personnelles, Monsieur Pierre Fahrni (PVL) démissionne, avec effet au 26 février 2019, de la commission sports, culture et loisirs.

Lettre de Monsieur Sandro Marulli du 20 mars 2019.

Pour des raisons personnelles, Monsieur Sandro Marulli (PLR) démissionne, avec effet au 31 mars 2019, du Conseil général, des commissions de mobilité et technique.

Lettre de Madame Anastasia Marulli du 21 mars 2019.

Pour des raisons personnelles, Madame Anastasia Marulli (PLR) démissionne, avec effet immédiat, du Conseil général, des commissions sports, culture et loisirs et de salubrité.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, annonce que l'ordre du jour est modifié suite au dépôt d'une motion du groupe PVL intitulée "Vers une administration sans papier" et d'une question du groupe PVL relative à l'utilisation de pesticides sur les terres communales.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 21 février 2019.
- 2) Nomination d'un membre à la Commission sports, culture et loisirs, en remplacement de Monsieur Pierre Fahrni (PVL), démissionnaire.

- 3) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.00 pour les travaux et études de l'aménagement du centre du village, l'aménagement et les infrastructures souterraines de l'axe Fornachon-Tombet et chemin des Ravines.
- 4) Motion du groupe PVL intitulée "Vers une administration sans papier".
- 5) Question du groupe PVL relative à l'utilisation de pesticides sur les terres communales.
- 6) Information(s) du Conseil communal.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, demande le vote de l'ordre du jour modifié tel qu'il a été lu.

L'ordre du jour, tel qu'annoncé, est accepté par 33 voix à l'unanimité.

* * * * *

1) **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 21 FEVRIER 2019**

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est accepté par 33 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) **NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION SPORTS, CULTURE ET LOISIRS, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PIERRE FAHRNI (PVL), DEMISSIONNAIRE**

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Nicolas Forster.

Sans autre proposition, Monsieur Nicolas Forster (PVL) est élu tacitement membre de la commission sports, culture et loisirs.

3) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 350'000.00 POUR LES TRAVAUX ET ETUDES DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE, L'AMENAGEMENT ET LES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE L'AXE FORNACHON-TOMBET ET CHEMIN DES RAVINES

Monsieur Yves Moosmann, au nom de la commission de mobilité, informe qu'elle s'est réunie le jeudi 14 mars dernier pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Sur la base d'une présentation PowerPoint du service technique reprenant les informations du rapport écrit, la discussion est ouverte. Des éclaircissements et précisions portant sur le rapport, par ailleurs très complet et fouillé, ont été apportés par les parties prenantes, à la satisfaction des commissaires. Pour un certain nombre d'informations ne figurant pas dans le rapport, mais apportant un plus dans la compréhension de ce projet important touchant notre commune, nous pouvons noter en particulier :

- Problématique de la place de la Fontaine, dans le cadre de la requalification des espaces publics
Il n'y a pas de projet en l'état, le processus même de la réflexion n'est pas engagé à ce stade. Mais, afin de tirer les conséquences de l'échec du précédent projet, la démarche sera participative le plus en amont possible du processus. Par soucis d'économie, le pilotage sera assuré par le service technique et le Conseil communal, en incluant un maximum d'acteurs (commissions concernées, bureaux privés (urbanisme, ingénieurs), commerçants et habitants). Il sera également tenu compte de tout le travail déjà fait (anciennes études et réflexions).
- Travaux prochains sur la Grand'Rue (H10) et l'axe Fornachon-Tombet
Il faut rappeler que ces travaux ne sont qu'une des briques des travaux à réaliser dans le cadre de décisions prises à la convergence de plusieurs dossiers (révision de la LAT, plan directeur régional, traversée de Peseux, PAL), et que la commune travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs cantonaux (COMUL et communes avoisinantes, services cantonaux concernés).
- Phasage et calendrier des études
Le tableau sera corrigé avant d'être présenté au Conseil général, afin de mieux mettre en évidence les délais de réalisation des travaux en local (courant 2019 déjà pour la mise à 30 km/h). Il y a également toute une

série d'évènements à proximité de Peseux qui auront un impact sur le déroulement des travaux (fermeture provisoire de la ligne CFF et du tunnel du Gibet dans deux ans avec report de circulation). Les automobilistes ne seront pas forcément avertis par leur système type GPS des changements de parcours occasionnés par les travaux.

- Coût des crédits d'études et des travaux

Il est basé sur des chiffres d'anciennes études, repris et actualisé.

Le temps passant très vite, la commission de mobilité passe au vote in extremis et, à l'unanimité des membres présents, ce qui est à signaler, accepte le rapport et l'arrêté.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie le 14 mars 2019 en présence des Conseillers communaux et de deux représentants du service technique de la commune.

Le rapport, que chacun d'entre vous a reçu, a été présenté dans un PowerPoint qui incluait quelques éléments complémentaires.

De nombreuses questions ont été posées pour lesquelles nous avons reçu des réponses claires et satisfaisantes.

Il a été relevé que le but général de la démarche liée au budget demandé est de diminuer le trafic à travers le village, particulièrement le transit, qui représente 40%. Il est rappelé que 16'000 véhicules par jour passent sur la Grand'Rue en moyenne ; les pointes pouvant dépasser 20'000 véhicules. Environ 8'000 véhicules par jour passent sur Fornachon-Tombet. Les limitations de vitesse à 30 km/h sur les deux axes traversant le village, ainsi que dans tous les quartiers, devraient dissuader les automobilistes de passer à travers Peseux et diminuer l'impact négatif du trafic sur notre village. Ce point semble d'ailleurs aller de soi pour les commissaires présents puisqu'aucune contestation n'est exprimée à ce sujet.

La démarche proposée se fait en parallèle à l'élaboration du Plan d'Aménagement Local (PAL) et il est important de maintenir la cohérence entre ces deux démarches. La gestion du trafic est d'ailleurs apparue comme une préoccupation centrale pour Peseux dans le cadre des ateliers de préparation du PAL.

Quelques explications techniques nous ont permis de mieux comprendre certaines parties du rapport :

- La signalisation dynamique : ce sont des panneaux électroniques qui affichent des textes variables en fonction des conditions du trafic et qui informent les utilisateurs sur les itinéraires conseillés.

- Les radars pédagogiques : ce sont des smileys qui sourient quand on respecte la vitesse, mais qui ne délivrent pas d'amendes. On pourra les déplacer à travers le village.

D'autres explications concernent le déroulement. Nous réalisons alors que ce qui est prévu est ambitieux, tant au plan de l'importance des travaux que des délais de réalisation. En effet, dans les prochaines semaines, si nous votons le crédit, la Grand'Rue et l'axe Fornachon-Tombet seront mis à 30 km/h. Parallèlement, les études pour le réaménagement de toutes ces rues seront menées pour définir comment les réaménager et à quel prix. D'ici fin 2019, on devrait déjà avoir une idée suffisamment claire pour voter le crédit et lancer les travaux prévus qui incluent l'aménagement de surface et les conduites souterraines. Ainsi les travaux pourraient commencer en 2020 ou au plus tard en 2021.

C'est très serré, mais pour obtenir les subventions diverses qui touchent ce projet, il est impératif que les travaux soient effectivement commencés en 2022.

S'il s'agissait d'un aménagement standard de rues, il n'y aurait pas de problème particulier, mais ici nous allons prévoir le réaménagement de la place de la Fontaine et son lien avec le quartier du Temple, à travers la Grand'Rue. C'est un défi de taille. Nous apprenons qu'un processus participatif, incluant les commissions, le Conseil général, les riverains, les commerces et la population est clairement envisagé par le Conseil communal, ce qui est salué par la commission, mais pourrait demander un peu de temps. Certains membres de la commission expriment donc un doute sur la faisabilité du projet dans les délais envisagés.

On apprend quand même que le processus ne démarre pas de zéro car plusieurs études ont été faites précédemment et pourront servir de base au service technique pour mener ce projet. En effet, le pilotage sera mené en interne, grâce à l'engagement de Monsieur Emmanuel Tinguely, ce qui devrait permettre de gagner temps et argent. Dans le cas précis, nous n'avons pas vraiment le choix d'entreprendre ces travaux; il faut tenter le coup, car sinon nous n'aurons pas droit aux subventions qui y sont liées.

A l'issue de ces explications et discussions, la commission s'exprime à l'unanimité des membres présents pour l'octroi du crédit demandé et de l'arrêté qui correspond.

Monsieur Michel-Olivier Schurch, au nom du groupe PLR, donne lecture de son rapport.

Voici plus d'une semaine que le PLR s'est réuni dans la salle du Conseil général afin d'étudier cette demande de crédit.

Nous relevons qu'actuellement le flux de circulation est de 16'000 voitures par jour sur l'axe nord et de 6'000 voitures par jour sur l'axe sud.

L'augmentation du trafic est de l'ordre de 3 à 5% par an et les nuisances sonores atteignent leurs limites. La sécurité des enfants et des piétons devient problématique le long de ces axes.

Les points suivants sont soulevés :

1. Il est demandé que l'étude faite lors de la dernière législature portant sur la place de la Fontaine soit reprise pour solutionner l'aménagement de cette dernière.
2. Quelques questions sont soulevées concernant les limitations et la déviation du flux de circulation. Est-ce que la commune a pris toutes les mesures auprès des autorités cantonales et fédérales pour la mise à 30 km/h ?
3. Qu'en est-il du contresens cycliste et du plan directeur cyclable local ?
4. Dans une certaine mesure, ce plan d'aménagement urbain est un passage obligé pour la réalisation d'un éventuel futur tunnel de la traversée de Peseux.

Le trafic ne sera pas diminué, mais la fluidité sera améliorée et le gain sera effectif sur la sécurité. Les nuisances sonores ainsi qu'une diminution des émissions de CO₂ sont de bon aloi.

Au final, il faudra peut-être penser à mettre tout le village à 30 km/h !

Le rapport de l'étude permettra de définir au mieux les besoins et les objectifs au plus précis.

D'une voix unanime, le rapport est accepté.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, signale que ce dernier s'est retrouvé le lundi 11 mars 2019 pour étudier cette demande de crédit.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport clair et précis, malgré le petit couac de compréhension concernant l'aménagement de la place de la Fontaine, mais ayant été éclairci et précisé en commissions.

La circulation routière est un réel problème dans notre village. Elle cause une scission avec la route cantonale et engendre bruit, pollution et problème de sécurité, surtout pour les piétons et les cyclistes.

Nous accueillons positivement cette demande de crédit pour un projet qui a été réfléchi avec les différentes autorités concernées, le Canton ainsi que les communes limitrophes.

Ce projet englobe plusieurs aspects très positifs.

Tout d'abord, au niveau sécuritaire, l'abaissement de vitesse sur la Grand'Rue permettra de tranquilliser les parents des élèves des différents cycles qui empruntent cette route tous les jours à pied ou en bus et de même pour l'axe Fornachon-Tombet.

Ces aménagements permettront aussi de revitaliser un centre du village qui a de la peine à prendre sa place. Nous espérons que cette fois nous trouverons un terrain d'entente pour aménager la place de la Fontaine, comme il se doit.

L'abaissement de la vitesse à ces différents endroits nous permettra de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

Pour conclure, ce projet s'ancre parfaitement dans la campagne fédérale sur la protection contre le bruit, permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants de ces rues.

Le groupe Vert'libéral soutient ces projets et acceptera cette demande de crédit. Nous espérons que nous pourrons travailler tous ensemble pour embellir notre village qui en a bien besoin.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, rapporte que ce dernier a étudié ce rapport avec grande attention.

Plutôt heureux de voir les choses bouger dans ces zones d'importance en termes de mobilité, nous nous sommes néanmoins posé plusieurs questions. Nombre d'entre elles ont trouvé réponse au cours des séances de commissions jeudi dernier.

La sécurité des piétons et des cyclistes sont des thèmes qui nous tiennent à cœur et le passage à 30 km/h devrait être un premier pas pour assurer davantage de sécurité à ceux qui pratiquent la mobilité douce.

Cette solution est transitoire en attendant la réalisation du tunnel. Peseux étouffe sous un flot toujours plus important de trafic.

Si l'on passe à 30 km/h sur Fornachon-Tombet, il est impératif de passer également à 30 km/h sur l'axe principal et vice-versa, sans quoi la circulation se reportera sur l'axe qui maintient la vitesse à 50 ou 40 km/h.

L'avenue Fornachon et la rue du Tombet traversent des zones densément peuplées. L'habitation est également présente le long de la Grand'Rue. Celle-ci est traversée quatre fois par jour par de nombreux écoliers qui transitent de leur domicile à leur lieu de vie scolaire, et inversement.

Les mesures de réduction de vitesse visent clairement à décourager la circulation dans notre localité aux usagers de transit, en leur suggérant d'emprunter l'autoroute avant de rejoindre Peseux ou Corcelles par le sud.

Les communes limitrophes, Corcelles-Cormondrèche et Neuchâtel, sont appelées à se rencontrer pour résoudre ensemble les problèmes générés par la H10, de Vauseyon à Corcelles. Les signalisations dynamiques (présentes dans les tunnels notamment) serviront à diriger le trafic de façon à éviter les bouchons ou d'éventuelles zones d'accident.

Les travaux du PAL s'inscrivent dans cette réflexion et les solutions découleront en partie de ces futures réalisations. Nous souhaitons savoir dans quelle mesure les travaux menés actuellement par les commissions d'urbanisme et de mobilité conduites par le RUN seront pris en compte.

Le service technique de Peseux chapeautera le dossier avec le Conseil communal. Le service technique de la Ville y sera-t-il associé ? En effet, ce sera la future commune fusionnée qui terminera l'exécution des travaux.

Il est tout à fait judicieux de profiter de ces mises en conformité pour réaliser les réfections des infrastructures souterraines nécessaires le long de l'axe Fornachon-Tombet.

Nous sommes très heureux également que les anciennes études sortent des tiroirs ! Elles seront, sans nul doute, une base de travail intéressante pour les bureaux chargés des études et permettront peut-être d'accélérer le processus. Nous souhaitons obtenir des garanties pour qu'elles soient effectivement utilisées.

En revanche, les délais prévus pour les études, processus participatif et réalisations laissent quelques-uns d'entre nous dubitatifs.

Est-on sûr de faire du bon travail dans la précipitation ?

La sécurité des piétons et cyclistes mérite qu'on y consacre le temps nécessaire.

Notre motion sur les conteneurs enterrés sera-t-elle prise en compte dans l'aménagement de ces deux voies de circulation ?

Nous regrettons que les commissions d'urbanisme et de mobilité aient été laissées de côté dans ce dossier. Elles sont constituées d'habitants du village qui se déplacent au quotidien et ont un vécu dans la pratique du déplacement à Peseux. De bonnes idées peuvent découler de leur consultation.

Ce rapport et l'étude qui en découlera contiennent de nombreux volets. Il nous semble qu'il serait judicieux d'établir des priorités et d'échelonner leur réalisation.

La place de la Fontaine est un point sensible et nous devons prendre le temps de l'amener à maturité, par le biais, notamment, d'un processus participatif. Il serait également judicieux d'y associer les commissions d'urbanisme et de mobilité, le Conseil général, les habitants et les commerçants.

Si notre groupe est unanime pour voter l'aménagement des voies de circulation, notamment la mise à 30 km/h, il est partagé concernant l'étude sur la place de la Fontaine. Certains de nos membres vous feront peut-être des remarques ou des propositions.

Notre groupe votera rapport et arrêté dans sa grande majorité.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Je remercie tout d'abord les rapporteurs des commissions et des groupes pour ce bon accueil du rapport du Conseil communal.

Je rappelle que le but de ces travaux et de cette étude est de redonner vie au cœur de Peseux, de réduire les nuisances du trafic, notamment le bruit, et d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Il s'agit d'abaisser la vitesse maximale et de mettre en zone 30 km/h une bonne partie des axes routiers qui traversent notre village.

Il y a d'abord un volet "travaux" pour abaisser la vitesse de circulation et aussi un volet "études" pour réaménager l'aspect urbain et diminuer l'aspect routier de ces axes. Nous voulons améliorer la mobilité piétonne et cyclable.

Comme les rapporteurs l'ont dit, nous voulons insister sur l'approche participative. Nous voulons le faire rapidement, d'ici cet été, en collaboration avec la population, les commissions, les groupes et les commerçants. C'est en effet important d'aller vite.

Concernant la H10, nous souhaitons commencer les travaux déjà en 2020, si possible également pour la place de la Fontaine. Il n'y a pas les mêmes contraintes sur le déroulement mais, néanmoins, il faut aussi aller vite, il faut le tenter.

Tout ceci s'inscrit dans une démarche continue pour arriver au tunnel de contournement d'ici plusieurs années, mais c'est une première étape dans ce sens-là.

Cette démarche a aussi été faite en collaboration avec la commune de Corcelles-Cormondrèche, la Ville de Neuchâtel et les services cantonaux. Il y a ainsi un bon ancrage avec nos communes voisines et le Canton puisque nous avons naturellement des interactions communes au niveau du trafic.

Nous avons aussi le COPIL de la fusion au sein duquel il y aura des groupes de travail, notamment avec la mobilité.

Un autre ancrage de toutes ces mesures se trouve dans le plan directeur cantonal (PDC) où la réduction des problèmes de circulation de la H10 figure comme une des mesures principales, décidée par le Canton.

Quant à la mobilité cyclable, une interaction existe aussi avec le PDC de mobilité cyclable. Nous avons là une mesure phare qui est la liaison cyclable allant de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel, Hauterive, jusqu'à St-Blaise, en passant par l'axe Fornachon-Tombet.

Il est judicieux d'avoir un plan directeur, aussi de mobilité cyclable, qui doit traiter les détails de ce qu'on veut faire, y compris les contresens cyclables.

Pour ceci, nous allons venir, très certainement assez rapidement, avec une demande de crédit pour la réalisation de ce plan de mobilité cyclable.

Finalement, comme vous le savez, ces mesures sont bien ancrées dans le plan d'agglomération 3 qui a été accepté par le Canton, préparé par la COMUL et les partenaires mentionnés et subventionné par la Confédération.

Concernant la mise à 30 km/h, il est clair qu'il faudra faire cette réalisation en même temps, sur les deux axes nord et sud, pour éviter qu'il y ait un déplacement du trafic d'un endroit à l'autre. C'était d'ailleurs une condition expressément demandée par le Canton.

En parallèle, il y aura également un certain nombre de choses à réaliser, notamment le PAL. L'avantage que la Commune ait la direction de ces travaux nous permet de tenir compte des études existantes.

Encore une fois, il est bien clair que la participation doit se faire avec les commissions d'urbanisme et de mobilité, vos groupes ainsi qu'avec la population et les commerçants.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, rappelle sa question quant aux conteneurs enterrés.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

Ce sera l'étude qui le déterminera concernant la route cantonale.

Pour l'avenue Fornachon, il y a eu un crédit voté de, sauf erreur, CHF 20'000.00, pour une étude. Cela nécessite toute une harmonisation avec la Ville.

Nous avons déjà des groupes de travail avec la Ville et Corcelles-Cormondrèche. Nous ne pouvons pas mener ce projet seuls.

Vous le savez sans doute, Neuchâtel a voté un crédit pour la partie Beauregard, jusqu'à la jonction de Vauseyon, puis rue Varnot, jusqu'à la frontière de Peseux. Il s'agit là aussi d'une étude pour mettre cet axe à 30 km/h, voire 20 km/h à la hauteur du cimetière de Beauregard.

Certaines choses se feront de manière naturelle, au travers des groupes de travail qui seront créés ou déjà en place et qui vont se concerter.

C'est comme un grand puzzle. Beaucoup d'entre vous font partie des commissions pour le PAL qui ont émis beaucoup de commentaires, lesquels vont être centralisés dans notre réflexion.

Un autre point a été relevé, soit la place de la Fontaine. Je vous mentionne, au bas de la page 3 de notre rapport, qu'il est clairement noté ceci : *"Il est également prévu l'élaboration d'un concept de requalification des espaces publics (M1 et M2) par un urbaniste qui remodelera les aménagements publics aux abords de la Grand'Rue, la Place de la Fontaine et la Place du Temple"*.

Cette place du Temple ne va pas rester en dehors de cette étude. Comme cela a par ailleurs été relevé dans ArcInfo, c'est pour que la H10 ait un lien avec la place du Temple et la place de la Fontaine. Nous essayons de trouver une jonction entre ces deux lieux.

La place de la Fontaine ne peut plus être traitée de manière isolée. Elle fait également partie de la rue Jämes-Paris et des Chapons.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je suis d'abord un peu gêné de m'exprimer après le Conseil communal, j'aurais voulu le faire avant, de façon à pouvoir profiter des réponses de l'Exécutif.

Je voudrais vous faire part de mon avis personnel quant au rapport que l'on nous soumet ce soir.

Si je peux applaudir à deux mains aux travaux de modération de trafic sur la Grand'Rue et sur l'axe Tombet-Fornachon, car ce sont vraiment des mesures très intéressantes, nécessaires et attendues qui se prennent en collaboration avec la Ville de Neuchâtel d'une part, et la commune de Corcelles-Cormondèche d'autre part, j'ai par contre des gros doutes sur les études que l'on nous propose ce soir.

Ce sont de nouvelles études et il me semble qu'elles n'aboutissent jamais et que l'on jette de l'argent par les fenêtres.

Je m'explique : plusieurs d'entre nous, présents dans cette salle, notamment Monsieur Sommer, l'administrateur, Monsieur Jourdain, notre ancien chef de la police, se souviendront que le Conseil communal, en 2006 ou en 2007, avait présenté à ce Conseil un rapport d'information avec un plan général de circulation pour l'ensemble de la commune de Peseux et un plan directeur du réaménagement de tout le centre de Peseux, soit la place de la Fontaine, les rues du Temple, du Château et Jämes-Paris. Ce rapport, qui prévoyait à peu près les mêmes mesures dont on parle ce soir, avait été balayé par le Conseil général parce qu'il émanait d'un Conseil communal à majorité socialiste.

Plus récemment, en 2015 ou 2016, le Conseil communal, par Madame Erica di Nicola, après avoir dépensé pas mal d'argent en frais d'étude et travaillé avec les commissions, notamment celle de l'urbanisme, était en possession d'un projet de réaménagement de la place de la Fontaine, qui était tout à fait intéressant. Il l'a mis au fond d'un tiroir pour une raison qui nous échappe, ce qui, indirectement, a provoqué le départ de Madame di Nicola. Pour avoir pris connaissance de ce projet, puisque je fais partie de la commission d'urbanisme, je peux vous dire que ce dernier peut être ressorti de son tiroir et appliqué tel quel, tellement il était excellent. Voilà sur le fond.

J'ai aussi un problème de calendrier. En effet, quand bien même tout irait très vite et que les études se termineraient rapidement, on devrait voter fin 2019 des crédits très importants pour tout le centre de Peseux. Il s'agit vraiment de gros crédits. Or, la convention de fusion dit qu'on ne peut pas voter des crédits importants sans l'accord des autres communes.

Ainsi, soit nous arrivons à terminer ces études et à voter encore en tant que commune de Peseux, mais avec l'accord des autres communes, soit ce sera la nouvelle commune fusionnée qui votera ces investissements. Dans ce cas-là, à titre personnel, je pense que nous pourrions économiser ces frais d'étude car, quand nous aurons fusionné, les services techniques de la Ville de Neuchâtel, qui comprennent des ingénieurs en circulation, des aménagistes, des architectes, seraient parfaitement à même de faire ces études, sans que cela nous coûte le moindre centime.

En résumé, je trouve les mesures de modération de trafic sur la Grand'Rue et l'axe Fornachon-Tombet très souhaitables. Je regrette juste qu'on n'ait pas saisi l'opportunité de les mettre en vigueur il y a 12 ans. Par contre, j'ai de gros doutes au niveau du calendrier. Je pense que cela ne va pas fonctionner et que les investissements qu'il s'agira de faire seront votés par la nouvelle commune, ce qui n'empêche pas qu'on aille de l'avant.

En conclusion, je ne peux pas voter ce rapport car j'en ai marre des études qui n'aboutissent jamais mais je ne peux pas m'y opposer non plus, car les mesures de modération de trafic sont plus que nécessaires.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

J'ai pris note de votre intervention. Effectivement, vous connaissez l'historique mais ce qui nous intéresse c'est le futur.

En ce qui concerne la place de la Fontaine, je n'aimerais pas que ce sujet empoisonne la discussion, ce serait regrettable. Vous dites que l'étude était faite. En effet, mais cette dernière était concentrée sur la place elle-même. On ne parlait pas à l'époque des Chapons, ou de la H10.

Aujourd'hui nous ne pouvons malheureusement plus simplement ressortir cette étude telle quelle. D'autres paramètres s'y sont greffés. Entretemps, la Mobilité 2030 a été votée. Nous devons donc maintenant prendre en compte la globalité, et non plus seulement la place de la Fontaine.

Vous pouvez quand même imaginer que nous tous ici souhaitons avoir un centre de Peseux de qualité.

En ce qui concerne le calendrier, il est clair que nous devons être aussi ambitieux. Sans ambition, nous ne progressons pas. Et vous avez peut-être raison, nous n'y arriverons peut-être pas d'ici la fin de l'année. Ce ne serait pas non plus une catastrophe. Le Canton ainsi que les autres communes sont avec nous. Nous ne pouvons pas décider à la place des autres.

De plus, nous avons appris il y a une semaine que le Canton souhaite appliquer un enrobé sur la H10. Cela nous donne une certaine réflexion supplémentaire.

Enfin, nous sommes en étroite collaboration avec les autres communes pour le groupe de pilotage de la fusion.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) intervient.

J'ai eu une grande inquiétude à la découverte de ce rapport. J'ai vu son titre très routier et technique, puis, oh surprise, sous la dénomination du centre du village se trouve notre place de la Fontaine.

J'avoue avoir eu un moment un peu peur parce que notre Exécutif en place, depuis environ une dizaine d'années, n'a jamais conduit ce genre de projet en surface. Ce rapport m'a paru beaucoup trop technique et je ne sens pas la vision pour Peseux, la passion pour cette place avec laquelle nous allons vivre plusieurs dizaines d'années. Bien sûr que l'étude n'est pas encore menée, mais il me semble que le maître d'œuvre, lorsqu'il va voir un urbaniste, dit en gros ce qu'il veut. J'aurais attendu par exemple de savoir si cela allait être très arborisé. Nous voyons que la Commune de Neuchâtel a réussi à bien arboriser le long de Beauregard pour pouvoir aussi limiter le trafic.

Ce rapport ne parle que de routes et je ne vois pas la vision. J'ai un doute sur la capacité de "leadership" de notre Exécutif dans ce dossier, de conduire cela à bon port.

Personnellement, je préférerais vraiment laisser cela à nos suivants. J'espère que vous ne le prenez pas mal mais ça me fait un peu mal qu'on s'entraîne sur la place de la Fontaine, un endroit aussi emblématique. J'aurais préféré que l'on parle ce soir des conteneurs enterrés, sujet peut-être un peu moins valorisant, mais oh combien utile.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

En septembre 2017, un rapport sur la vision de l'aménagement a été voté et approuvé, sauf erreur, à l'unanimité.

Nous parlions alors de la vision, ce que vous venez de mentionner. Il vous avait été dit que nous allions revenir vers vous, pour avancer par étapes. Nous allons effectivement nous appuyer maintenant sur des études qui ont été déjà faites. Vous allez maintenant aussi participer, avec les commissions, et transmettre votre passion. Vous semblez vouloir aujourd'hui laisser tout à la future ville, mais je trouve que si nous arrivons à donner une impulsion à Peseux pour le futur, c'est positif.

Nous en parlons dans le groupe de pilotage des quatre communes et nous allons amener un dossier qui va être tel, que la future nouvelle commune pourra le reprendre de manière intelligente.

Je trouve aberrant de dire qu'il ne faut plus rien faire jusqu'à la fusion, ce serait se déresponsabiliser. Je ne peux pas adhérer à cette vision politique.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend à son tour la parole concernant les conteneurs enterrés.

Je veux tout d'abord vous rassurer : c'est à l'étude mais cette dernière est assez complexe. En effet, sur la Grand'Rue - rue de Neuchâtel, nous avons les lignes aériennes des bus TransN et il faudrait compter 62 points sur le territoire communal.

Plus des deux tiers se trouveraient sur des terrains privés. Il nous faudrait alors discuter avec les propriétaires pour savoir s'ils veulent des conteneurs enterrés sur leur propriété, ce n'est donc pas évident du tout. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, concernant l'axe Grand'Rue - rue de Neuchâtel, sur le domaine public, c'est quasiment impossible. L'étude est donc difficile mais le Service technique y travaille. Vous aurez je suppose un rapport dans le courant de l'année, ou au plus tard en début d'année prochaine.

Monsieur Dominik Schneuwly (PVL) intervient.

J'aimerais répondre à l'intervention d'un membre quant aux autorités de Peseux et celles futures de la Ville.

Je pense que les autorités actuelles, dont les représentants sont tous de Peseux et connaissant le village, sont tout à fait à même de piloter un tel projet. C'est même la meilleure possibilité.

Plus tard, nous aurons les autorités de la Ville qui connaissent moins bien le village. Nous pouvons faire confiance aux autorités actuelles.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) a une question concernant le budget de la campagne de la consultation.

Ce dernier n'apparaît pas vraiment dans le budget.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Il se trouve sous "prestations de l'aménagiste" qui soutient toute la démarche participative.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) intervient à son tour pour une remarque globale.

Je me suis fait interpellé hier matin, à la Coop, par un citoyen qui m'a dit : "mais qu'est-ce qu'ils foutent à Peseux ?" !

Je ne savais pas où il voulait en venir et je lui ai posé la question. Il avait lu l'article du journal et était très étonné d'apprendre que toutes les rues allaient être mises à 30 km/h.

Je lui ai alors répondu que c'était une bonne chose. Puis, quand j'ai vu dans la journée le déferlement de remarques qu'il y a eu sur les réseaux sociaux, je me suis dit qu'il fallait être vigilant quant à la communication qu'on allait donner à ce projet et qu'il fallait être extrêmement pointu pour la population car cela risque d'être un peu mal vécu.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) donne une précision.

Concernant la période de consultation, j'ai parlé à un urbaniste aujourd'hui. Pour une place assez conséquente à Lausanne, on compte une campagne de consultation d'environ trois mois et ensuite, pour que les bureaux puissent répercuter les éléments, il faut compter entre six et neuf mois. Il s'agit donc d'une grosse année.

Juste avant le vote de la fusion, nous avons eu une présentation PowerPoint "année 80", organisée un peu "à la ramasse", cette fois, ça ne va pas aller.

J'ai entendu l'intervention de Monsieur Schneider pour aller de l'avant et j'ai envie d'y croire.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Je signale tout d'abord l'annexe 1, en fin de rapport, qui mentionne en bas de page, pour l'horizon "*Long terme, le tunnel d'évitement de Peseux*".

Puis, pour faire suite à l'intervention de Madame Neuenschwander, je précise que, en tant que citoyen, voir les rues à 30 km/h, ne me plaît pas non plus.

Mais, en tant que Conseiller communal, je trouve que si nous voulons arriver à long terme au tunnel, comme mentionné en bas de page de l'annexe 1, c'est bien ce que nous devons faire.

Nous commençons par cette étude de CHF 350'000.00, avec la mise à 30 km/h et avec l'aménagement de surface.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) pose une question concernant l'évaluation des risques dans cette affaire.

Nous avons vu que les travaux devaient commencer en 2022 au plus tard. Finalement, quel est le risque que cela ne joue pas ? Si la démarche pour la place de la Fontaine prend quinze mois par exemple, au lieu des neuf mois espérés, soit se trouver en été 2020 pour avoir décidé quelque chose, cela laisse au moins un an et demi pour démarrer. Faut-il voir les choses ainsi ou y a-t-il plus d'éléments encore dont il faut tenir compte ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

La contrainte dans le temps concerne surtout la H10, soit la Grand'Rue. C'est en effet difficile après 2020, étant donné aussi qu'il y a en même temps, ce que nous venons d'apprendre, la pose par le Canton de l'enrobé phono-absorbant. C'est un élément fixe.

Concernant la place de la Fontaine, c'est un peu plus flexible.

Pour obtenir les subventions PA3, c'est la même condition. Les travaux doivent commencer en 2022. Le risque est donc moins grand. Il en est de même pour l'axe Fornachon-Tombet. Les travaux doivent commencer en 2022.

Maintenant nous avons une opportunité qu'il faut saisir et qui nous est donnée par le Canton et le PA3. Cela nous met la pression mais, à mon sens, il faut aller de l'avant et nous ne pouvons que gagner par rapport à la situation actuelle.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je suis ravi d'apprendre que l'Etat va poser un revêtement phono-absorbant. Il faut quand même savoir que cela fait 20 ans que l'Etat est au courant que nous dépassons les normes fédérales de bruit sur la H10 au centre de Peseux, et ce dernier est dans l'illégalité. C'est alors une excellente chose qu'il intervienne.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter le rapport.

Le rapport est accepté par 31 voix.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je précise que je m'abstiens. Je ne refuse pas.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, répond que les abstentions ne sont pas comptées.

Il fait ensuite voter l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 31 voix.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'avoir accepté cette vision future de notre village.

Nous nous réjouissons de travailler avec vous, au travers des commissions. Je peux vous l'assurer, vous serez bien sollicités. Vous avez déjà eu l'expérience dans les ateliers pour le PAL. Madame Neuenschwander l'a relevé, la communication sera très importante et primordiale pour la réussite de ce projet futur.

4) MOTION DU GROUPE PVL INTITULEE "VERS UNE ADMINISTRATION SANS PAPIER"

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette motion.

"De gros efforts ont déjà été entrepris par l'administration communale dans la voie de la réduction de papier et d'envois en mettant en place, par exemple, les factures des services techniques par voie électronique.

Le groupe Vert'libéral souhaite encourager l'administration communale à poursuivre dans cette voie et demande au Conseil communal de transmettre tous les documents relatifs au Conseil général et aux différentes commissions par voie électronique. Toutefois, pour certains besoins ou pour ne pas reporter les coûts d'impression sur les politiciens de milice, les documents pourraient continuer à être envoyés par voie postale, sur demande ou si la confidentialité des données l'exige.

Dans la commune de Corcelles-Cormondrèche, une telle pratique se fait déjà. Il serait peut-être intéressant d'approcher son administration, pour la mise en place de ce projet.

Une telle réforme soutenue par tout le Conseil général permettrait de réduire d'au moins CHF 1'500.00 par an les frais administratifs de son organisation et d'améliorer l'éco-bilan de l'administration (calcul rapide ci-dessous sans compter le gain de temps de l'administration, ni le gain écologique de la mesure).

Nous accueillerions avec enthousiasme toute réflexion plus large menée par le Conseil communal sur la réduction de l'utilisation de papier. Des mesures spontanées complémentaires de la part de l'administration sont aussi bienvenues et même vivement souhaitées.

Pour le groupe PVL - Mireille Tissot-Daguette

Calcul rapide :

Il y a 5 séances du Conseil général avec environ 50 personnes invitées (Conseil général, Conseil communal, Administration). Cela correspond à 250 envois postaux = 500.00.

A cela s'ajoute le coût des impressions (10 cts par feuille) à savoir :

22.02.2018 : 79 pages (env. 40 feuilles = 4.00 >> 200.00)

03.05.2018 : 34 pages (env. 17 feuilles = 1.70 >> 85.00)

28.06.2018 : 130 pages (env. 65 feuilles = 6.50 >> 325.00)

20.09.2018 : 66 pages (env. 33 feuilles = 3.30 >> 165.00)

17.12.2018 : 121 pages (env. 61 feuilles = 6.10 >> 305.00)

> soit un total en impressions de CHF 1'080.00 ce qui fait un total final de CHF 1'500.00 (sans compter les commissions)."

Sans développement, **Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Nous avons pris note de cette motion. En préambule, il faut savoir que l'administration a déjà fait une telle demande de statistique en 2011. A l'époque, la majorité désirait conserver le papier et l'envoi postal à la maison.

Nous vous proposons, par le biais de l'administration, de vous transmettre une nouvelle demande, soit pour conserver le papier et l'envoi postal, soit pour la transmission de documents par voie électronique.

Nous reviendrons ensuite vers vous avec le résultat de cette enquête, au plus tard dans le deuxième semestre de cette année.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) intervient.

Je vous remercie pour votre réponse. Mais je pense que nous pouvons malgré tout voter cette motion. Cela nous permettra d'avoir un garde-fou, si jamais vous changez d'avis !

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait voter la motion.

La motion PVL est acceptée par 33 voix à l'unanimité.

5) **QUESTION DU GROUPE PVL RELATIVE A L'UTILISATION DE PESTICIDES SUR LES TERRES COMMUNALES**

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette motion.

"Ces derniers temps, plusieurs motions communales ou cantonales ont été déposées sur la reconversion des terres agricoles ou viticoles de l'Etat à l'agriculture (viticulture) biologique ou biodynamique. Même si les terrains viticoles, dont la commune est propriétaire, sont modestes, nous aimerions savoir comment se positionne la commune face à l'exploitation de ces terres et si elle prête attention à l'utilisation de pesticides. D'autant que les vignes de Boubin se trouvent en contrebas d'un parc public où se rencontrent enfants et familles.

Pour le groupe PVL, Mireille Tissot-Daguette"

Sans développement, **Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, prend la parole.

Le domaine viticole communal situé sur la commune de Peseux au lieu-dit "Boubin", ainsi que sur le territoire de Milvignes au lieu-dit "Les Gouttes-d'Or", totalise une surface totale de 31'826 m².

Ces vignes sont actuellement exploitées par un vigneron-tâcheron qui livre la totalité de sa récolte aux Caves du Prieuré à Cormondrèche.

Notre Conseil partage la conviction exprimée par le groupe PVL qu'une évolution dans les méthodes de travail de nos vignes est nécessaire et doit être favorisée. On constate, tant au niveau des consommateurs que des professionnels de la branche, une réelle prise de conscience et une volonté de produire mieux et de façon durable.

Ce constat s'impose d'autant plus chez nous que le vignoble neuchâtelais peut se targuer de disposer d'une longueur d'avance en matière d'exploitation en mode biologique, voire biodynamique.

En effet, selon le rapport sur l'année viticole 2017 publié par la station viticole cantonale, quelques 121 hectares, représentant 20% du vignoble neuchâtelais, ont d'ores et déjà opéré leur transition vers ces modes de culture plus soucieux de l'environnement, des collaborateurs et des consommateurs.

Depuis 2017, les Caves du Prieuré ont demandé à leurs fournisseurs de raisins de respecter une charte de culture. Le but recherché étant d'éliminer toute trace de résidus dans les moûts et les vins.

Cette dernière cible, de manière stricte, la provenance des matières actives dans les produits utilisés lors des traitements.

Ne sont autorisés, dès lors, que des produits respectant les exigences de la PI (production intégrée) et, en fin de saison, les trois derniers traitements font partie de la stratégie de lutte BIO. On utilise la bouillie bordelaise (souffre et cuivre) ainsi que des algues stimulant les défenses naturelles de la plante.

Afin d'éviter les traitements contre la pourriture grise provoquée par le ver de la grappe, on applique depuis de nombreuses années le système de la confusion sexuelle qui est totalement naturel.

Notre Conseil est convaincu de la nécessité de procéder à cette réorientation des méthodes de cultures de nos vignobles. En tant que collectivité publique, il nous appartient de jouer un rôle de promotion dans un domaine aussi important pour la santé des humains que pour la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

Vu l'âge de notre tâcheron et compte tenu du contrat actuellement en cours, nous proposerons un passage en mode de production biologique dès le renouvellement du contrat de tâcheronnage.

Concernant les terres communales, en 2007 déjà, notre commune entendait les recommandations émises par l'Office de l'environnement afin de préserver la nature et la santé des êtres vivants. A ces fins, il a été décidé de cesser, au cours de cette année, l'utilisation du glyphosate, des pesticides, d'herbicides ou d'insecticides tels que les fongicides, les acaricides et autres substances similaires.

Toutefois, le secteur de l'agriculture, les états et la Confédération se sont octroyés, pour préserver le rendement, le droit d'utiliser encore le glyphosate (axes routiers, CFF et divers).

Donc, voilà pourquoi notre commune se trouve à l'avant-garde en matière de la protection de l'environnement.

De ce fait, notre commune est mentionnée sur le site www.ma-commune-zero-pesticide.ch à la suite d'une enquête émise par le laboratoire de recherches de Greenpeace à laquelle il avait été répondu en mai 2016.

Madame Mireille Tissot-Daguet (PVL) remercie pour ces informations.

Notre groupe est ravi d'apprendre qu'il y a zéro pesticide dans notre commune. Je trouve par contre dommage que ce ne soit pas communiqué plus clairement à nos citoyens. Il est en effet assez rare qu'une commune utilise zéro pesticide. Une telle information devrait être publiée dans le Subiéreux.

Je vous remercie d'avoir pris cette question au sérieux et d'aller dans le bon sens, ainsi que les Caves du Prieuré qui pratiquent une viticulture respectueuse.

Je suis ravie par ce que j'ai pu entendre ce soir.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, ajoute un point.

Dans le prochain tout-ménage, nous publierons un article sur ce sujet.

6) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, prend la parole pour rappeler trois dates :

Tout d'abord, samedi 30 mars, à 7 heures précises, il y aura une matinée ornithologique, à l'écoute des oiseaux. Le rendez-vous est au Stand de tir de Peseux.

Puis samedi 11 mai, il y aura une soirée cinéma à l'aula des Coteaux, organisée par la commission intercommunale de la jeunesse.

Enfin, samedi 25 mai aura lieu le vide-grenier avec la participation de PRO VELO.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, donne également une information.

Lors de la prochaine séance du Conseil général du 9 mai, je viendrai avec une demande de crédit complémentaire pour la mise en conformité du chemin des Ravines - Cimetière.

Actuellement, le crédit est épuisé. Nous sommes donc dans la situation de non-conformité. Nous avons un délai du Canton à respecter jusqu'au mois de juin.

Puis, au cours du deuxième semestre, il y aura encore une deuxième demande de crédit pour le réaménagement définitif de ce chemin.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, clôt la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel : 34 présents
5 excusés
0 absent

La séance est levée à 20h45.

Le Président : La rédactrice :

R. Mühlethaler V. Niedermann